

Règlement du concours

« Imagine une architecture mobile »

La Maison de l'Architecture et des espaces en Bretagne (MAeB) est une association culturelle, loi 1901, qui a pour mission de promouvoir et de diffuser la culture architecturale, urbaine et paysagère en Bretagne. Ce concours est donc proposé afin de sensibiliser les enfants, futurs citoyens, à l'évolution de leur environnement et de leur cadre de vie.

De tout temps, des peuples ont vécu à l'état nomade, mode de vie motivé par la quête de nourriture, que ce soit une économie de cueillette et de chasse ou la pratique de l'élevage pastoral. Depuis les années 1950 la notion de mobilité, qui s'applique aux individus, aux objets, aux capitaux, aux techniques, aux structures prend de plus en plus de place dans notre société. L'architecture en réponse à ces besoins, a du s'adapter et proposer des alternatives réalistes ou utopiques aux modes de vie sédentaires. Dans ce monde où l'on voyage par envie de liberté, en raison de contraintes climatiques ou de conflits, quelles constructions imaginer pour suivre le mouvement.

Article 1 : Principe du concours

La Maison de l'Architecture et des espaces en Bretagne située au 8, rue du Chapitre 35000 Rennes, organise pour la sixième année consécutive un concours de dessins d'enfants.

Ce concours intitulé « Imagine une architecture mobile », est l'occasion pour les enfants de questionner leur vision de l'architecture autour d'un mode de vie différent, en mouvement.

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours de dessin est ouvert aux enfants de cycle 3, du CP à la 6^e, dans le cadre scolaire, périscolaire ou extrascolaire. Un seul dessin par enfant ou groupe d'enfants est autorisé. La participation est gratuite.

Article 3 : Conditions de réalisation

Les participants doivent produire leur dessin sur le support fourni à la fin du règlement, au format A4 ou A3. Toutes les techniques de dessin manuel sont acceptées.

Un support pédagogique est disponible en téléchargement sur le site internet www.architecturebretagne.fr et propose des exemples d'architectures mobiles issus d'univers différents. Ce document est présent pour faire découvrir aux enfants la variété des formes et des matériaux existants et les inviter ainsi à libérer leur créativité. Vous pouvez également nous contacter pour la réalisation d'un projet spécifique.

Les dessins devront être envoyés sous enveloppe A4. Les informations personnelles demandées en page 3, telles que le nom, le prénom, l'âge, la classe du participant et ses coordonnées, doivent obligatoirement être complétées au dos du dessin. Si la

participation au concours a été organisée dans le cadre scolaire, ou en centre de loisirs, le nom de l'école ou du centre, la classe et le nom de l'encadrant doivent également être renseignés.

Article 4 : Dates de validité

Ce concours débute le 8 janvier 2018. Les dessins doivent être envoyés au plus tard le 30 mars 2018, le cachet de la poste faisant foi ou déposés à la MAeB avant 17h ce jour-là.

Article 5 : Désignation du lauréat

Un jury composé d'architectes et de personnalités extérieures se réunira en avril 2018 pour faire une sélection des dessins selon deux catégories : CP/CE2 et CM1/6^e. Cette sélection pourra faire l'objet d'une réinterprétation sous forme d'une modélisation 3D ou d'une perspective, réalisée par des architectes. Les décisions du jury seront souveraines et sans appel.

Article 6 : Récompenses

Les résultats seront annoncés officiellement sur le site de la MAeB le 1^{er} juin 2017, puis un mail sera transmis aux participants qui auront préalablement inscrit leur adresse e-mail au dos des dessins.

Les dessins retenus ainsi que leur réinterprétation seront intégrés à l'exposition du Prix Architecture Bretagne. Cette exposition sera présentée à l'itinérance à travers la Bretagne.

Article 7 : Droits d'auteur et droit à l'image

Les dessins envoyés ne seront pas restitués et sont cédés libre de droit à la MAeB.

Les dessins réalisés ne feront en aucun cas l'objet de versements de droits d'auteur et de droits de diffusion. La MAeB s'engage à respecter les droits moraux des auteurs. Chaque candidat renonce à ses droits patrimoniaux sur son dessin, l'association pouvant exploiter les dessins dans toutes les circonstances et sur tous les supports qui lui conviendront. Les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit d'arrangement, le droit d'adaptation, et ce sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous supports connus et inconnus à ce jour. La présente cession est consentie à titre gratuit pour le monde entier.

Article 8 : Divers

La participation au présent concours vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

La Maison de l'Architecture et des espaces en Bretagne organisatrice de ce concours ne saurait être tenue responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, cas fortuit ou force majeure, le concours était totalement reporté ou annulé.

Elle se réserve le droit de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent concours sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Informations à compléter au dos du dessin

Nom :

Prénom :

Âge et classe :

Si participation de la classe

- Nom de l'établissement scolaire :
- Nom de l'enseignant :

Si participation en centre de loisirs ou TAP

- Nom du centre / de l'école :
- Nom de l'encadrant :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Explication (facultatif) :